

L'EXPÉRIMENTATION ANIMALE : UN MAL NÉCESSAIRE ?

Vers des méthodes de remplacement

L'utilisation d'animaux en expérimentation fait l'objet d'un conflit moral fort : est-il acceptable de sacrifier des millions d'animaux pour accélérer les recherches qui sauveront des millions de vies humaines et animales ? Quand la recherche porte préjudice à l'animal, la fin justifie-t-elle les moyens ?

UN ENCADREMENT ÉTHIQUE

L'objectif final doit être « **le remplacement total** des procédures appliquées à des animaux vivants à des fins scientifiques et éducatives dès que ce sera possible sur un plan scientifique » (Considérant 10 de la directive européenne 2010/63/UE).

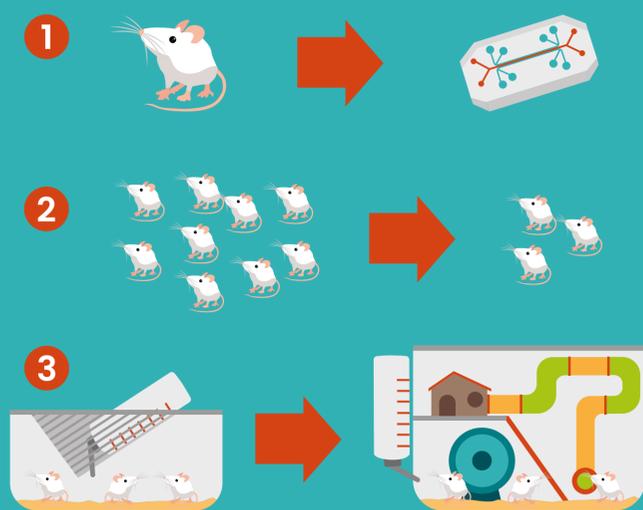
La règle des 3R

Dans son Considérant 11, la directive européenne 2010/63/UE prévoit l'application de la règle des 3R (Russel & Burch, 1959) :

1. Remplacer l'animal vivant (*in vivo*) par des modèles *in vitro* (cellules...) ou *in silico* (bioinformatique), comme l'utilisation de puces informatiques reproduisant le fonctionnement d'organes.

2. Réduire le nombre d'animaux par le rejet des études non indispensables, l'utilisation de statistiques, la limitation des répétitions inutiles via l'homogénéisation des législations internationales et le partage des résultats.

3. Raffiner les méthodes expérimentales par le choix réfléchi des modèles et des protocoles, l'enrichissement du milieu de vie des animaux, la formation appropriée des personnels en contact avec les animaux.



Pour chaque projet expérimental, les chercheurs doivent justifier devant un **comité d'éthique** pourquoi tel animal a été choisi comme modèle expérimental le plus pertinent, et démontrer qu'il n'existe pas de méthode de remplacement équivalente. Les membres de ces comités, provenant de domaines divers, doivent respecter une **charte d'éthique** qui prévoit leur indépendance et leur impartialité.

CARACTÈRE DE NÉCESSITÉ ET ÉTHIQUE

DES PROGRÈS RESTENT À FAIRE

Progrès vs. morale

Les travaux de Claude Bernard au XIX^e siècle ont permis de révolutionner la biologie. Mais les méthodes utilisées alors, telles les dissections d'animaux à vif, ne sont plus acceptées. **Pour autant, abandonner toute recherche sur l'animal n'est pas envisagé aujourd'hui.**



Claude Bernard pratiquant la vivisection devant ses élèves

Dilemme

D'un côté, les chercheurs n'ont pas encore les moyens de remplacer systématiquement l'animal, en particulier à cause de la complexité du modèle vivant. Même si sa valeur prédictive n'est pas idéale, le modèle animal peut encore apporter de meilleurs résultats que les modèles de remplacement. Cela étant, nos progrès moraux et nos connaissances sur la sensibilité des animaux nous dictent de supprimer toute source de souffrance animale causée par l'humain.

Pour combiner ces deux considérations, la **théorie utilitariste** justifie l'expérimentation animale si la somme des souffrances infligées aux animaux est inférieure aux gains pour l'humain et les autres animaux.



Promotion du remplacement

La Plateforme française pour le développement des méthodes alternatives en expérimentation animale (FRANCOPA, dont la LFDA fait partie) assure la promotion de ces méthodes. Néanmoins, leur adoption est longue : les vieilles habitudes sont difficiles à changer.

Élargissement de la protection

La directive européenne ne protège que les **vertébrés** et les **céphalopodes** pour leur capacité prouvée à souffrir. On se trouve aujourd'hui face à un non-sens : les recherches sur les invertébrés, par exemple, ne sont pas encadrées et sont considérées comme des méthodes de remplacement, alors même que la science démontre de plus en plus leur sensibilité.



Produits cosmétiques et expérimentation animale en Europe

Depuis 2013, la vente de tout produit cosmétique testé sur les animaux est interdite. Cependant, la majorité des ingrédients utilisés font quand même l'objet de tests sur les animaux car ils entrent dans la composition de produits de consommation et industriels, où les tests sont une exigence réglementaire.

À retenir

Le développement et l'adoption de méthodes de remplacement prennent beaucoup de temps. Trop de temps, selon les protecteurs des animaux.



Sur le plan moral, l'expérimentation animale est le lieu d'un conflit entre deux impératifs moraux opposés : celui de développer la médecine pour pouvoir améliorer la santé et celui de ne pas faire souffrir les animaux.

Georges Chapouthier, neurobiologiste et philosophe, administrateur de la LFDA